

SEANCE N° 7/2022 DU 28 NOVEMBRE 2022

Début de la séance: 8.15 heures

Présents:

C S V

WOLTER Michel, bourgmestre

PIRROTTE Frank, échevin

STURM Richard, échevin

SCHOLLER Guy, conseiller

SCHMIT Danielle, conseillère

KIRWEL Christian

DÉI GRÉNG

SIEBENALER-THILL Josée-Anne, échevine

KIHN Anne, conseillère

L S A P

CRUCHTEN Yves, conseiller

RUCKERT Arsène, conseiller

DUPREL Mireille, conseillère

THIRY-DE BERNARDI Monique,
conseillère, excusée

CIUCA Patrick, conseiller

D P

FUNCK Nico, conseiller

INDÉPENDANT

HAMES Joseph, conseiller

ORDRE DU JOUR

Séance publique

1. Communications du collège des bourgmestre et échevins

2. Finances communales

2.1. Présentation du budget rectifié 2022 et du budget initial 2023

3. Projets et devis

3.1. Budget extraordinaire 4/810/221311/20009 – Buvette et auvent – Parc
Hautcharage – Approbation d'un devis supplémentaire

Mairie :
24, rue de l'Eau
L - 4920 Bascharage

Adresse postale :
B.P. 50
L - 4901 Bascharage

- 3.2. Budget extraordinaire 4/624/221313/13019 – Aménagement des rues J.-P. Thiry,
N. Roth et E. Mouschand – Approbation d'un devis supplémentaire

4. Aménagement communal et environnement

- 4.1. SICONA – Approbation du programme d'action 2023

5. Enseignements

- 5.1. École de musique – Présentation et vote sur l'organisation scolaire définitive de
l'année scolaire 2022/2023

**6. Règlements temporaires de la circulation édictés par le collège des bourgmestre
et échevins – Confirmation**

7. Questions et réponses

Séance à huis clos

8. Personnel communal

- 8.1. Nomination d'un fonctionnaire communal du groupe de traitement B1, sous-
groupe administratif, pour les besoins du Service des ressources humaines.

Séance publique

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): La conseillère Monique Thiry-De Bernardi est excusée pour la séance d'aujourd'hui pour cause de maladie. La conseillère Mireille Duprel votera en son nom.

1. Communications du collège des bourgmestre et échevins

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : J'intégrerai les communications du collège échevinal dans la présentation du budget. Nous pouvons donc passer directement au premier point principal de la séance d'aujourd'hui.

2. Finances communales

2.1. Présentation du budget rectifié 2022 et du budget initial 2023

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : La commission des finances communale s'est réunie deux fois au cours des deux dernières semaines et s'est penchée de manière intensive sur le projet de budget. Le rapport correspondant est à disposition des conseils communaux.

Tout d'abord, je tiens à remercier tous ceux qui ont été plus ou moins impliqués dans la préparation du projet de budget, en particulier le personnel de notre Service financier. L'élaboration du budget communal est un exercice complexe qui se caractérise par beaucoup d'imprévisibilité, car de nouveaux chiffres et informations arrivent constamment. Par conséquent, cette année, les travaux n'ont pu être achevés que très peu de temps avant la présentation d'aujourd'hui. Par exemple, le Syndicat des Eaux du Sud (SES) s'est réuni

le 18 novembre dernier pour décider une augmentation du prix de l'eau potable à partir du 1^{er} janvier 2023. Ceci a un impact sur notre budget d'environ 220 000 € côté dépenses, que nous avons donc dû ajuster au dernier moment.

Comme chaque année, je souhaite présenter ensemble le budget 2022 rectifié et le projet de budget 2023. Pour la première fois dans l'histoire de notre Commune, nous franchissons la barre des 50 millions d'euros du côté des recettes ordinaires. 52,3 millions sont prévus pour 2023. Avec des dépenses d'environ 43,3 millions, nous générons un excédent de 9 millions d'euros. Pour 2022, nous prévoyons actuellement un excédent de 9,7 millions d'euros (recettes : 48,1 millions d'euros de dépenses : 38,4 millions d'euros). Les dépenses du budget extraordinaire sont bien supérieures à l'excédent ordinaire. Nous pouvons y parvenir grâce à une politique financière prudente ces dernières années et à un effectif réduit. À partir de l'année à venir, on peut supposer que l'excédent ordinaire diminuera sensiblement et qu'une politique d'investissement telle que nous la connaissons aujourd'hui ne sera plus possible dans la même mesure.

Le chiffre d'affaires est d'environ 4 millions de plus que prévu. Cela est dû au fait que les différentes taxes, qui sont allouées aux communes, se sont encore développées de manière dynamique. On peut supposer qu'à partir de 2024, il n'y aura plus le même développement. Nous prévoyons de clôturer 2022 avec un montant de 13,1 millions d'euros de recettes, soit environ 10 millions d'euros de moins que l'année précédente, en raison de certains grands projets de construction qui sont actuellement en phase finale de mise en œuvre.

Depuis le début de l'année, nous avons déjà effectué 17 millions d'euros de dépenses extraordinaires, ce montant devant augmenter d'ici la fin avril. En comparaison, nous avons terminé 2021 avec 14 millions d'euros. Le résultat des comptes annuels 2022 dépendra beaucoup de la rapidité d'avancement et de règlement des travaux sur les grands projets. Sur un certain laps de temps, il était souvent intéressant pour les entreprises exécutantes de ne facturer les travaux qu'après un certain délai, ce qui leur permettait d'éviter des intérêts négatifs sur leurs comptes bancaires. Maintenant que les taux d'intérêt reviennent à la normale, nous nous attendons à ce que les factures soient de nouveau émises plus rapidement.

Comme chaque année, je reviendrai sur le développement de nos recettes. Après 23 millions d'euros dans les comptes de clôture de 2021, le budget rectifié pour 2022 contient

toujours 13,1 millions d'euros. J'ajoute environ 4 millions, car les comptes de clôture sont toujours meilleurs que le budget rectifié. Nous avons également toujours le fonds de réserve d'environ 1,5 million d'euros. Nous aurions donc environ 18,5 millions disponibles. Avec un excédent annuel de 9 millions, ce serait 36,5 millions fin 2024.

Cette année aussi, nous ne pouvons pas éviter de prévoir un emprunt bancaire pour équilibrer le budget 2023. Alors qu'il y a un an, c'était 3,5 millions d'euros, nous devons maintenant budgétiser un prêt de 15,5 millions d'euros. Cela s'explique d'une part par le fait que nos grands projets sont en phase finale de réalisation et d'autre part par les surcoûts pour tous les projets dus à la hausse générale des prix des matériaux dans le secteur de la construction. Le collège échevinal s'est longuement demandé si ces surcoûts devaient ou non être budgétisés. Tous les surcoûts ne seront pas dus dans l'année à venir, certains ne le seront probablement qu'en 2024. Cependant, comme nous arrivons dans une année électorale, le collège échevinal a décidé d'établir un budget qui comprend tout ce qui, selon notre état actuel de connaissance, comprenant tous les coûts supplémentaires. En conséquence, nous avons noté pour les projets respectifs qu'une estimation des coûts supplémentaires sera soumise au conseil communal et avons inscrit les coûts supplémentaires estimés respectifs dans le budget pour 2023. Les projets concernés sont : l'auberge dans le cadre du RedRockTrail (275 000 €), les travaux de voirie « rues Thiry, Roth et Mouschand » (690 000 €) et « boulevard Kennedy » (2 500 000 €), la buvette au parc d'Hautcharage (230 000 €), la salle des fêtes à Clemency (2 800 000 €) et l'école avec structure d'accueil à Bascharage (2 000 000 €). Au total, les surcoûts estimés sont d'environ 8,5 millions d'euros.

Je me suis demandé si nous, en tant que Commune, sommes devenus plus pauvres ou si nous, en tant que majorité politique, n'avons pas réussi à mettre en œuvre les projets comme nous l'avions prévu. Il est toujours important pour nous d'être prudent lors de la préparation des projets budgétaires. Il était également de notre souci de financer jusqu'au bout les projets envisagés par cette majorité politique, sans recourir à un emprunt, afin de donner à la future direction politique, qui sortira des élections de juin 2023, l'opportunité de planifier de nouveaux projets et fixer les priorités. J'ai énuméré les objets qui ont été acquis dans la législature actuelle, car l'augmentation du portefeuille immobilier communal est un investissement stratégiquement important pour l'avenir à moyen et long terme. Nous aurons investi pas moins de 18,1 millions d'euros dans l'immobilier d'ici fin 2023. À Linger, nous

avons acquis un terrain pour 6,5 millions d'euros. Nous avons acquis le presbytère avec propriété attenante à Hautcharage pour 1,7 million d'euros, l'ancien bâtiment du restaurant à l'angle de la rue de la Poste et de l'avenue de Luxembourg pour 1,3 million d'euros et l'ancienne ferme familiale Thorn à Fingig pour 1,4 million d'euros. Nous avons acquis une maison unifamiliale dans la « rue du Stade » de Bascharage. Nous avons l'intention d'acheter une autre maison unifamiliale, que nous aimerions utiliser comme appartement locatif pour les familles de réfugiés. Dans le cadre de la construction de logements sociaux, nous acquérons quatre appartements au sein du projet « Am Leem » pour un prix d'achat de 3 millions d'euros. Nous avons acquis un terrain « rue Pierre Schutz » qui sera important si un projet d'implantation à long terme doit s'y développer. Nous avons également acheté des forêts et des prairies, par exemple pour mettre en œuvre des projets SICONA.

Au cours des années 2018 à 2023, nous aurons investi environ 106 millions d'euros, bien que je n'inclue pas environ 22 millions d'euros, car je suppose que nous ne les dépenserons pas avant 2024. Depuis la fusion communale, environ 185 millions d'euros ont été investis dans toutes sortes de domaines à Käerjeng.

Concernant la l'emprunt bancaire, je voudrais dire qu'à mon avis, il ne sera pas nécessaire avant le dernier trimestre de 2023, et probablement pas avant 2024. Il s'agira du premier emprunt depuis 2006, depuis le projet d'école, de crèche et de sport « Op Acker ». Depuis, nous avons toujours réussi à réaliser nos projets avec le surplus généré dans le budget ordinaire. En conséquence, nous sommes actuellement presque sans dette. À la fin de cette année, nous avons encore 3,2 millions d'euros à rembourser, d'ici la fin de 2023, la dette aura baissé à 2 millions d'euros. La dette par habitant passera de 311 € à 185 €. En passant, j'aimerais souligner que nous avons récemment dépassé la barre des 11 000 habitants.

Courant 2022, des décomptes définitifs ont été établis pour les projets suivants : le chalet des scouts à Clemency, la Villa Bofferding, le parking Schuman à Bascharage, les travaux de voirie « rues des Prés / Belair » et « rue Théophile Aubart », le parking du centre de Clemency, l'extension de l'atelier communal, la rénovation de deux terrains de football et les travaux de rénovation de l'ancienne école d'Hautcharage.

Les projets suivants restent au budget pour 2022 et 2023 : l'école avec maison relais à Bascharage (5,5 millions d'euros en 2022, 12,5 millions d'euros en 2023), le « boulevard Kennedy » (3,7 millions d'euros et 6,5 millions d'euros), la salle des fêtes à Clemency (4,5

millions d'euros et 4,6 millions d'euros), les investissements dans les stations d'épuration SIACH et SIDERO (1,6 million d'euros et 3,3 millions d'euros), la conception du centre de Clemency (1,6 million d'euros et 2,1 millions d'euros), l'acquisition de biens immobiliers (3,5 millions d'euros et 3,6 millions d'euros), l'achat d'une halle en zone artisanale (1,7 million d'euros en 2023), la « rue de l'École à Clemency » (150.000 euros et 1,5 million d'euros), les « rues Thiry/Roth/Mouschand » (2,7 millions d'euros et 690 000 euros), les plans de construction d'une nouvelle mairie (500 000 euros et 500 000 euros).

Le budget pour 2023 correspond à la situation économique et aux possibilités financières de la Commune. Le collège échevinal n'a pas inscrit de nouveaux grands projets au budget, mais plusieurs études sont prévues. La construction d'une nouvelle mairie coûtera 1 050 000 euros au budget 2023. Les études et plans de construction prévus, pour la période transitoire les services administratifs de la Commune devront déménager à l'école du Centre et dans la « rue de la Poste », trois maisons seront démolies pour créer des places de parking. Une étude pour le réaménagement de la « rue de l'Eau » dans le style d'un « espace partagé » a été lancée. Étant donné que la salle des fêtes de Bascharage doit également faire place à la construction d'une nouvelle mairie, nous avons prévu des études pour déterminer de quelles salles nos clubs de musique auront besoin à l'avenir. Nous estimons que la planification de la mairie sera achevée dans l'année à venir et que la mise en œuvre du projet nous accompagnera ensuite sur toute la prochaine législature.

Un autre projet que nous prévoyons est la construction d'une nouvelle maison des jeunes avec un parc et un « café social » derrière la maison de retraite. Bien que nous ayons un grand nombre de terrains de jeux et de parcs pour les enfants dans notre Commune, nous devons maintenant répondre aux besoins de nos adolescents et jeunes adultes. Ce projet peut être planifié et mis en œuvre de manière flexible sur une certaine période de temps.

Nous avons également prévu des crédits pour un nouveau centre énergétique. Notre centrale de cogénération actuelle arrive en fin de vie. La mise en œuvre de ce projet, qui vise à devenir indépendant des énergies fossiles, coûtera environ 2 à 2,5 millions d'euros selon la voie choisie. 150 000 euros seront consacrés à la rénovation du presbytère d'Hautcharage et d'une maison en face de l'église d'Hautcharage. 50 000 euros seront consacrés à la planification des travaux de construction de la « rue Bechel » à Bascharage, le même montant est prévu pour la planification de la conception d'un parc à proximité des

anciens courts de tennis à Bascharage. Un crédit de démarrage est prévu pour la troisième phase de conception de la cour d'école « Op Acker ». Dans le cadre du « Goût du terroir » l'idée est née d'offrir aux producteurs locaux et régionaux l'opportunité d'organiser un marché régulier. Sous l'égide du PROSUD nous souhaitons construire une halle. De la part de l'État, il y a un certain intérêt pour un tel projet, nous espérons donc une contribution financière.

Un projet qui grèvera notre budget pour les années 2026 à 2030, s'il est mis en œuvre, est le projet de construction routière de la « N5 – Avenue de Luxembourg ». Une étude a montré que le réseau d'égouts sous la N5 est en très mauvais état. Nous nous sommes mis d'accord avec le maître d'ouvrage pour reconcevoir cette route dans le cadre du Plan National de Mobilité 2035. Ainsi, plusieurs études seront lancées au cours des trois prochaines années.

Il y a aussi des projets intéressants dans la partie ordinaire du budget. D'une part il y a des programmes continus, d'autre part des travaux d'amélioration ou de réparation. En 2022, nous avons dépensé pas moins de 365 500 euros pour réduire la consommation d'énergie. Cet investissement est un multiple de ce que nous allons économiser dans les années à venir, mais au bout de 15 à 20 ans, ils auront payé financièrement. Nous avons remplacé le système de chauffage d'un bâtiment scolaire à Clemency. L'infrastructure « Um Dribbel » sera convertie à la technologie LED. La régulation du système de chauffage du campus « Op Acker » et de la centrale de cogénération a été reconstruite. De plus, 130 000 euros ont été investis dans l'éclairage public en 2022.

Au cours de l'année à venir, nous investirons environ 440 000 euros dans ce domaine. Le système de chauffage de la salle de sport de Clemency est renouvelé. Le système de chauffage de la maison des jeunes doit être remplacé. Le système de chauffage de la structure de soins de Clemency sera adapté et nous investirons 150 000 euros supplémentaires dans la conversion de l'éclairage public.

Au cours de l'été 2022, nous avons entre autres remplacé le système d'arrosage sur le terrain de football principal de Bascharage. En 2023, le système d'arrosage à Clemency et les passerelles piétonnes sur le « Mierbaach » sur le campus « Op Acker » seront renouvelés. Pour les besoins de l'amicale des pompiers de Clemency, nous construirons un garage à l'atelier communal de Clemency. Nous créerons un trottoir à Clemency « rue de la

Montagne », à Fingig un « *Streewiss* » et à Linger un columbarium. Le budget ordinaire pour 2023 comprendra des projets plus petits pour un total d'environ 1 million d'euros.

Enfin, j'aimerais attirer l'attention du conseil sur quelques crédits qui me préoccupent. C'est d'abord la masse des salaires, pour laquelle, selon la circulaire ministérielle relative à la préparation des budgets communaux, il fallait prévoir une augmentation de 8%. Le coût de la garde des enfants augmentera considérablement dans l'année à venir en raison de l'ouverture d'une nouvelle maison relais d'une capacité maximale de 220 enfants. Chaque année, notre école de musique nous coûte environ 1 million d'euros. Grâce à la nouvelle situation juridique, ce montant va désormais diminuer à court terme avant d'augmenter à nouveau, puisque les courbes salariales dans le domaine de l'enseignement communal seront sensiblement améliorées. Concernant les dépenses énergétiques, les dépenses de gaz augmentent de 97 % dans le budget rectifié 2022 par rapport aux comptes de clôture 2021 et de 25 % supplémentaires pour 2023, passant de 367 000 euros à 912 000 euros. Les coûts de l'électricité n'augmenteront pas aussi dramatiquement : de 594 000 euros en 2021 à 810 000 euros (36 %). La participation aux services de secours ne cesse d'augmenter : avant la réforme, les dépenses à Käerjeng étaient de 153 000 euros (2017), pour 2023 il faut prévoir 562 000 euros. Depuis cette année, les réserves du fonds de pension des fonctionnaires communaux sont épuisées, et depuis 2016 nous finançons ce fonds non seulement par les cotisations patronales, mais aussi par le « fonds de dépenses communales ». Désormais, le syndicat S.E.S. a augmenté le prix de l'eau de 0,40 €/mètre cube à compter du 1^{er} janvier 2023, et nous devons nous préparer à de nouvelles augmentations dans les années à venir. Si l'État ne nous permet pas de répercuter cette augmentation sur les consommateurs en même temps, nous nous retrouverons avec des coûts supplémentaires de 220 000 € dans l'année à venir.

J'ai fourni toutes ces informations parce que je suis préoccupé par la capacité financière de notre Commune à l'avenir. Avec toutes ces dépenses ordinaires croissantes, le surplus ordinaire va diminuer, ce qui réduira considérablement la marge de manœuvre de la Commune.

Enfin, je voudrais mentionner que nous avons dû apprendre de notre rencontre avec les ministres Bausch et Welfring que, contrairement à toutes les promesses, les travaux sur un contournement ne commenceront pas l'année prochaine, et que d'autres études seront

effectuées. En 2018, on nous avait promis que d'ici 2023, il y aurait un parking à la gare. Il semble actuellement que ce ne sera pas le cas non plus en 2025. Il n'y a pas non plus de bonnes nouvelles en ce qui concerne les maisons de retraite. L'ouverture était initialement prévue pour 2022, puis elle devrait être prête au printemps 2023, et maintenant la fin de l'année 2023 est promise comme date d'ouverture.

J'espère avoir été compréhensible dans mon explication. En résumé, je voudrais dire que tous les projets que nous avons voulu réaliser au cours de cette législature seront financés avec les ressources financières dont nous disposons, à l'exception des quelque 8,6 millions d'euros qui étaient inévitables et imprévisibles en raison du développement de la conjoncture économique. L'emprunt utilisé ne sera tiré qu'en cas de nécessité et au prorata du règlement du projet. L'augmentation des frais de personnel, des frais de suivi des projets mis en œuvre, des prix de l'énergie, de la participation au service de secours et à la caisse de retraite des agents communaux et des prix de l'eau, tous ces faits conduiront au fait que l'excédent ordinaire va diminuer et avec elle, la marge financière pour la réalisation des projets diminuera inévitablement.

Sur ce, je conclus ma présentation. Toutes les questions des conseillers doivent être adressées par écrit à notre Service des finances d'ici mercredi. Vendredi prochain, nous passerons ensuite au vote.

Madame Juttel va maintenant vous donner quelques détails supplémentaires sur les appartements que nous avons dans le cadre du PAP « Am Leem ». Nous y investissons 3 millions d'euros dans quatre appartements. L'État subventionnera cet achat jusqu'à 70 %.

Madame Carole JUTTEL (architecte communale) : Les infrastructures routières sont déjà réalisées PAP « Am Leem », entre la « rue des Prés » et « l'avenue de Luxembourg ». Au total, 20 maisons unifamiliales et 16 appartements y sont construits en quatre blocs. Selon les dispositions du « Pacte Logement », 10% des surfaces habitables créées doivent être proposées à des prix modérés. Dans ce cas, il s'agit de deux immeubles d'appartements dont l'un sera acquis par la Commune.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Cela peut paraître tentant quand on se fait rembourser 70 % du prix d'achat par l'État et qu'on n'a à déboursé que 900 000 euros pour quatre appartements, mais il ne faut pas oublier que les communes supporteront 100 % des frais de suivi et doit en assurer la gestion et la maintenance. De plus, le loyer sera assez bas. Le fait que nous élargissions notre parc d'appartements locatifs se répercutera inévitablement sur les dépenses courantes et aura donc un impact sur notre surplus courant. Enfin, je voudrais demander aux élus locaux d'écrire à notre Service des finances d'ici mercredi s'ils ont des questions sur le projet de budget, afin que nous puissions traiter les réponses pertinentes lors de la réunion de vendredi prochain.

3. Projets et devis

3.1. Budget extraordinaire 4/810/221311/20009 – Buvette et auvent – Parc Hautcharage – Approbation d'un devis supplémentaire

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Notre ingénieur Alain Blasen va maintenant nous présenter un devis supplémentaire dans le cadre de la construction d'une buvette dans le parc « Am Paesch » d'Hautcharage.

Monsieur Alain BLASEN (ingénieur communal) : Tout d'abord, je voudrais dire que les travaux sont presque achevés. Les différents pylônes d'éclairage doivent encore être installés avant que nous puissions procéder à la réception finale.

Le premier devis a été approuvé par le conseil communal à l'été 2020. L'appel d'offres ultérieur pour la construction en bois en décembre 2020 a déjà été dépassé d'environ 50 000 € en raison de l'augmentation rapide des prix de la matière première, et celui pour les travaux de construction en béton d'environ 40 000 euros. A cela s'ajoutent les hausses de prix jusqu'en octobre 2022, qui s'élèvent à 48 000 euros supplémentaires pour le bois.

Des petits travaux, comme l'installation d'un petit local technique ou d'un répartiteur technique pouvant être descendu dans le sol, ont engendré des surcoûts d'environ 85 000 euros. Au total, le crédit supplémentaire s'élève à environ 230 000 euros.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) : Savez-vous maintenant qui tiendra le bar ? Autant que je sache, l'exploitant initialement prévu n'est plus disponible.

Je voudrais aussi dire que je trouve la taille de l'auvent énorme. Lorsque les plans ont été présentés, il semblait un peu plus modeste qu'il ne l'est en réalité.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Chacun a son avis sur l'optique. Cependant, l'ensemble du parc est d'une énorme valeur ajoutée pour Hautcharage, et c'est ce qui compte.

Echevin Frank PIRROTTE (CSV) : L'exploitant du « Café de la Place » à Hautcharage, qui devait aussi exploiter la buvette du parc, a déposé le bilan. Nous ne nous attendions pas à cela. Maintenant, nous devons attendre que la société Munhowen trouve un nouveau propriétaire pour le bistrot, puis essaye de parler au propriétaire pour voir s'il aimerait diriger la buvette. Si ce n'est pas le cas, la Commune demandera une nouvelle autorisation de cabaretage et cherchera elle-même un exploitant.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) : Faut-il attendre la société Munhowen ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : L'idée de base a toujours été que l'exploitant du bistrot d'en face gère également la buvette. Bien sûr il est possible que nous trouvions quelqu'un qui aimerait tenir la buvette, sachant pertinemment que ce ne sera le cas que d'avril à septembre.

Échevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng) : C'était aussi notre souci de ne pas concurrencer le propriétaire du bistrot pendant les mois d'été.

Approbation unanime.

3.2. Budget extraordinaire 4/624/221313/13019 – Aménagement des rues J.-P. Thiry, N. Roth et E. Mouschand – Approbation d'un devis supplémentaire

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le projet d'aménagement a été approuvé avec un budget de 3 815 000 euros. En raison de l'augmentation générale des prix dans le secteur de la construction, nous incurrons des coûts supplémentaires de 420 000 euros. De plus, nous devons prévoir 270 000 euros du côté des dépenses, qui seront toutefois compensées par le même montant du côté des recettes. Il s'agit de la participation aux frais d'infrastructure des consorts Weimerskirch qui réalisent un projet au bout de la « rue Nic. Roth ».

Monsieur Alain BLASEN (ingénieur communal) : Les travaux devraient être terminés pour fin mars 2023. Les travaux d'infrastructure du projet de construction des consorts Weimerskirch commenceront prochainement, de sorte qu'il est indispensable d'approuver les dépenses correspondantes.

Outre le fait que nous avons trouvé un peu plus de matériel contaminé que le bureau des experts ne l'avait supposé, et que ce coût est donc un peu plus élevé, nous ne traitons que du coût des matériaux.

Nous avons besoin d'un total de 420 000 euros plus le montant de 270 000 euros des consorts Weimerskirch, soit un total de 690 000 euros.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : 420 000 euros soit 11 % du devis initial. J'ai récemment parlé à un importateur de bordures de trottoir, qui m'a expliqué que lui non plus ne pouvait pas du tout prédire jusqu'où les prix allaient évoluer. À cet égard, nous pouvons

nous estimer chanceux si ce projet ne coûte que 11 % plus cher que prévu initialement. Au « boulevard Kennedy » on ne restera certainement pas à 11%.

Conseiller Joseph HAMES (indépendant) : Un citoyen m'a dit qu'il fallait faire des travaux supplémentaires, car il semblait qu'ils avaient oublié de mettre le couvercle du canal. Est-ce exact?

Monsieur Alain BLASEN (ingénieur communal) : Non, ce n'est pas exact.

Approbation unanime.

4. Aménagement communal et environnement

4.1. SICONA – Approbation du programme d'action 2023

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le programme d'action SICONA nous sera présenté par l'échevine Josée-Anne Siebenaler-Thill.

Échevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng) : Ces dernières années, le programme d'action SICONA a été conçu de manière à ce que les dépenses du budget communal soient restées légèrement inférieures à 150 000 euros. Cependant, environ 20 000 euros supplémentaires sont désormais prévus pour 2023 afin de tenir compte des tranches de l'index à venir.

Les travaux sur nos biotopes existants, qui s'élevaient jusqu'à présent à environ 50 000 euros, s'élèveront à 73 000 euros l'année prochaine, dont environ 40 000 euros sont prévus pour la taille des haies. Les 33 000 euros restants sont répartis entre la tonte des prairies accidentées et l'entretien des vergers, accotements et mares. Entre autres, la clôture sur le

mur longeant la zone commerciale sera partiellement renouvelée. Les coûts réels sont bien sûr bien plus élevés, car le ministère de l'Environnement est connu pour contribuer au moins à 50% à ces travaux, à 75% à ceux des vergers et même à 90% dans les zones Natura2000.

Les projets pour 2023 sont la création d'un nouveau verger avec onze arbres standard au sud de Clemency et la restauration d'un étang envasé.

Un poste budgétaire plus important est également réservé à l'information et à la sensibilisation. Cela comprend l'entretien des panneaux d'information, les après-midi écologiques pour enfants, qui sont proposés régulièrement le samedi, et l'« Aktioun Päiperlek », où des plantes vivaces sont distribuées aux citoyens intéressés pour promouvoir la biodiversité dans la Commune, et l'organisation de la randonnée annuelle et très instructive dans le cadre de « Nature for people ».

D'autres dépenses sont prévues pour les plans de gestion et le suivi des zones d'intérêt, les campagnes de protection des espèces d'oiseaux menacées, les négociations avec les agriculteurs et la poursuite du projet « Natur genéissen » dans nos maisons relais.

Si le conseil communal est d'accord avec tous ces projets, nous demandons l'approbation du plan d'action SICONA pour l'année 2023, tel que signé par le collège échevinal.

Conseiller Guy SCHOLLER (CSV) : Serait-il possible d'avoir des précisions sur les vergers et étangs prévus ?

Échevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng) : L'étang sera recréé à Hautcharage, derrière les anciens terrains de football. Le verger sera à proximité immédiate de la frontière belge.

Conseiller Christian KIRWEL (CSV) : Je suppose que les agriculteurs étaient toujours informés à l'avance lorsque de nouveaux biotopes étaient créés. Quel impact cela a-t-il sur l'exploitation ?

Échevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng) : Dans la plupart des cas, ce sont les propriétaires qui demandent à SICONA d'aménager par exemple un verger sur leur terrain. Donc, les gens sont impliqués.

Conseillère Anne KIHN (déi gréng) : Je peux également ajouter qu'un biotope est remboursé à l'agriculteur concerné comme une zone normale. Il n'y a donc pas de perte notable à déplorer.

Conseiller Guy SCHOLLER (CSV) : Existe-t-il une collaboration entre le SICONA et la section locale de la « Lëtzebuenger Natur- a Vulleschutzliga » ?

Échevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng) : Il existe bien une coopération entre ces acteurs, par exemple annuellement lors de certaines activités pédagogiques en automne.

Approbatoin unanime.

5. Enseignements

l'année scolaire 2022/2023

5.1. École de musique – Présentation et vote sur l'organisation scolaire définitive de

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Monsieur Humbert va maintenant présenter l'organisation scolaire définitive de notre école régionale de musique pour l'année scolaire en cours.

Monsieur Steve HUMBERT (Chargé de direction de la « Käerjenger Musekschoul ») : L'inscription des élèves pour l'année scolaire 2022/2023 s'est achevée le 15 septembre, conformément à la loi. L'absence de frais d'inscription pour la majorité des cours n'a pas eu

d'impact majeur sur l'organisation de notre école. Pour l'année scolaire en cours, nous avons inscrit 661 élèves.

Dans les cours collectifs, 565 étudiants reçoivent 5 790 minutes de cours par semaine. Il y a aussi 180 minutes pour trois ensembles différents.

Parmi les cours individuels, les cours de piano et de guitare continuent d'être les plus fréquentés, avec respectivement 176 et 76 élèves. Les instruments à vent connaissent actuellement une reprise. Un total de 19 885 minutes de cours individuels sont garanties chaque semaine, avec 590 étudiants inscrits.

Ainsi, notre école de musique propose 26 395 minutes de cours par semaine. Nous remplissons une mission pédagogique et notre souci est que nos élèves puissent aussi démontrer ce qu'ils ont appris. De nombreux concerts et performances sont prévus pour l'année scolaire en cours. Entre autres, environ 200 étudiants de la « Käerjenger Musekschoul », soutenus par quelques autres musiciens, se produiront le 11 mars 2023 dans le cadre d'un grand concert à la Philharmonie du Luxembourg et joueront la musique du compositeur Ennio Morricone.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Je tiens à remercier Monsieur Humbert et ses 26 collègues, car on constate que nos chargés de cours ne se limitent pas à l'enseignement, mais s'impliquent aussi activement dans la vie culturelle de notre Commune.

Approbaton unanime.

6. Règlements temporaires de la circulation édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Aujourd'hui, deux règlements de la circulation nécessitent la confirmation du conseil communal après avoir été édictés par le collège échevinal pour des raisons d'urgence.

Approbation unanime.

7. Questions et réponses

Conseiller Patrick CIUCA (LSAP) : J'ai entendu dire qu'un hôtel avec dix chambres est en construction dans « l'avenue de Luxembourg », à la sortie de la Bascharage vers Schouweiler. Cependant, aucune place de stationnement ne serait prévue. Un tel projet ne devrait-il pas être discuté en conseil communal ?

Il y a un passage pour piétons sur le « boulevard Kennedy », qui est directement à la même hauteur qu'une entrée de garage. Je me préoccupe de la sécurité à cet endroit.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : En ce qui concerne la construction d'un hôtel, cela ne relève pas de la compétence du conseil communal, mais de celle de la commission des bâtisses. Je suppose que le projet de construction sera conforme aux règles et que la commission compétente s'en assurera, car sinon il n'y aura pas d'autorisation de construire.

Monsieur Alain BLASEN (ingénieur communal) : En fait, il y a un passage piéton, qui est directement devant une entrée de garage. Nous nous sommes renseignés à ce sujet auprès du bureau d'expertise. Malheureusement, il ne semblait pas y avoir d'autre option.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Si l'Administration des ponts et chaussées pense que c'est une bonne chose, nous, en tant que Commune, n'avons de toute façon pas notre mot à dire.

Séance à huis clos

8. Personnel communal

8.1. Nomination d'un fonctionnaire communal du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, pour les besoins du Service des ressources humaines

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

Fin de la séance : 10h40